REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité
Service de surveillance des communes

CM 12.09.2011

Annexe 2

Service de surveillance
des communes
Case postale 36
1211 Genève 8

Conseil administratif
de la commune du Grand-Saconnex
Route de Colovrex 18
1219 Le Grand-Saconnex

N/réf. : GZU/dw

Genève, le 30 juin 2011

Concerne : Répartition des sièges en commissions

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

Vous trouverez joint à la présente copie de la plainte déposée par les Verts genevois, section du Grand-Saconnex, en date du 15 juin 2011, ayant pour objet la répartition des sièges au sein des commissions du Conseil municipal de votre commune.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir tous les documents utiles, notamment l'extrait du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011, ainsi que la position de votre Conseil et du bureau du Conseil municipal sur les allégués des plaignants.

En vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Guillaume Zuber
Directeur

Annexe : mentionnée

Service de surveillance des communes • Rue des Gazomètres 7 • 1205 Genève
Tél. +41 (22) 546 72 40 • Fax +41 (22) 546 72 50 • E-mail communes.administration@etat.ge.ch
Lignes TPG 2-10-19-20-D arrêt Palladium ou 32 arrêt Village-Suisse

Ville du Grand-Saconnex

Route de Colovrex 18 • CP 127 • CH-1218 Le Grand-Saconnex
Tél. 022 920 99 00 • Fax 022 920 99 01
www.grand-saconnex.ch • info@grand-saconnex.ch

Monsieur Eric Portier
Président du Conseil municipal
L'Ancienne-Route 52
1218 Le Grand-Saconnex

N/réf : 0.039-MGY/pam

Le Grand-Saconnex, le 13 juillet 2011

Répartition des sièges en commissions

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons une copie du courrier reçu le 30 juin 2011 de la part de M. G. Zuber, Directeur de la Surveillance des communes, concernant la plainte déposée par les Verts genevois, section du Grand-Saconnex, en date du 15 juin 2011.

Nous vous saurions gré de bien vouloir communiquer la position du bureau du Conseil municipal directement à M. G. Zuber.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

En l'absence du Maire Jean-Marc COMTE

Elizabeth BOHLER-GOODSHIP
Conseillère administrative

Annexe mentionnée

Copie : M. Guillaume Zuber, Directeur Surveillance des communes

Ville du Grand-Saconnex

Route de Colovrex 18 • CP 127 • CH-1218 Le Grand-Saconnex

Tél. 022 920 99 00 • Fax. 022 920 99 01
www.grand-saconnex.ch • info@grand-saconnex.ch

Monsieur Guillaume Zuber
Directeur
Service de surveillance des communes
Case postale 36
1211 Genève 8

N.Réf. : EP/vec

Le Grand-Saconnex, le 12 septembre 2011

Monsieur le Directeur
Cher Monsieur,

Suite à un courrier de Madame Elizabeth Bohler-Goodship, Conseillère administrative, datée du 13 juillet 2011 faisant suite à votre lettre du 30 juin 2011, je vous écris afin de vous communiquer la position du bureau du Conseil municipal du Grand-Saconnex concernant la plainte déposée par Les Verts.

Je vous présente en préambule mes excuses pour cette réponse tardive, le bureau n'ayant pas été réuni pendant la période estivale.

La position du bureau du Conseil municipal ne peut se situer que sous l'angle de sa fonction, telle que définie à l'article 5 du règlement du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex.

Article 5 Fonctions du bureau
Le bureau est chargé :

1. *de représenter le Conseil municipal ;*
2. *de veiller à la régularité des travaux du Conseil municipal et à ce qu'une suite soit donnée aux initiatives des Conseillers municipaux;*
3. *de veiller à ce que les Commissions exécutent les mandats qui leur sont donnés par le Conseil municipal et lui en fassent rapport, conformément à l'art. 63;*
4. *d'établir l'ordre du jour des séances du Conseil municipal en collaboration avec le Conseil administratif.*

La compétence d'informer le public au sens des articles 16 et suivants de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) du 5 octobre 2001 peut être déléguée au Conseil administratif, en application de l'article 17, al. 2, lettre d) de la loi.

De ce point de vue, le bureau peut certifier que la séance d'installation du 6 juin 2011 s'est déroulée conformément à la procédure habituelle utilisée au Grand-Saconnex et définie dans le règlement du Conseil municipal.

Concernant la répartition par parti dans les commissions permanentes définie à l'article 66 du règlement du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex, les avis des différents groupes politiques étaient divergeants concernant la notion de représentation équitable.

./3

Article 66 Commissions permanentes
Lors de sa première séance de chaque législature, le Conseil municipal procède à la nomination des Commissions permanentes pour la durée de la législature.
Il en désigne les membres, sur proposition des partis ou groupes, en veillant à assurer une représentation équitable sur l'ensemble de ces Commissions.
A l'ouverture de sa première séance, la Commission, sous la présidence provisoire de son doyen d'âge, nomme son président, son secrétaire et son rapporteur. Les fonctions de secrétaire et de rapporteur peuvent être cumulées.
Les présidents prennent part au vote des Commissions, avec voix prépondérante en cas d'égalité.
La répartition des sièges entre les groupes ne peut pas varier en cours de législature, même si la composition de certains groupes change.

Le procès-verbal de la séance d'installation (page 9 à 14), que je vous envoie en annexe, précise très clairement les positions des différentes fractions. Le choix du vote nominal pour ce point de l'ordre du jour permet de connaître la position individuelle des membres du Conseil municipal.

Je me permets de compléter cette lettre par quelques chiffres afin de préciser le nombre de suffrages, de sièges au Conseil municipal et dans les commissions permanentes des différents groupes politiques élus lors des trois dernières législatures.

En espérant que cette réponse vous aidera à vous prononcer sur la plainte déposée par les Verts, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, mes salutations distinguées ainsi que celles de mes collègues du bureau du Conseil municipal du Grand-Saconnex.

Pour le bureau du Conseil municipal
Eric Portier
Président

Annexes mentionnées

Répartition actuelle des sièges 2011-2015

Partis	Suffrages		Sièges au CM	Sièges en commission
Les Libéraux-Radicaux	13'413	22.46 %	7	2
Les Verts	11'826	19.81 %	6	1
Démocrate-Chrétien	9'296	15.57 %	4	1
Union Démocratique du Centre	6'018	10.08 %	3	1
Les Socialistes	5'660	9.48 %	3	1
Groupe Apolitique	4'848	8.12 %	2	1

Répartition des sièges lors des trois dernières législatures

2007-2011

Partis	Suffrages		Sièges au CM	Sièges en commission
Radical	9'140	17.40 %	5	2
Les Verts	9'073	17.28 %	5	2
Libéral	8'402	16.00 %	4	1
Démocrate-chrétien	8'037	15.30 %	4	1
Les Socialistes	6'761	12.87 %	3	1
Présent Avenir Saconnésien	4'954	9.43 %	2	1
Groupe Apolitique	3'948	7.52 %	2	1

2003-2007

Partis	Suffrages		Sièges au CM	Sièges en commission
Démocrate-chrétien	6'831	19.81 %	5	2
Radical	6'558	19.02 %	4	1
Groupe Apolitique	6'187	17.95 %	4	1
Les Socialistes	5'222	15.15 %	4	1
Les Verts	4'890	14.18 %	3	1
Libéral	4'788	13.89 %	3	1

1999-2003

Partis	Suffrages		Sièges au CM	Sièges en commission
Radical	7'031	27.48 %	6	2
Démocrate-chrétien	5'032	19.66 %	5	2
Les Verts	4'432	17.32 %	4	1
Groupe Apolitique	4'410	17.23 %	3	1
Libéral	3'676	14.36 %	3	1